

JOURNAL OFFICIEL DU SENEGAL

[Imprimer](#)

MINISTERE DU RENOUVEAU URBAIN, DE L'HABITAT ET DU CADRE DE VIE

ARRETE MINISTERIEL n° 1719 en date du 06 février

ARRETE MINISTERIEL n° 1719 en date du 06 février 2015 portant création de l'équipe pays chargée du pilotage du Programme Participatif d'Amélioration des Bidonvilles (PPAB) et instituant un comité technique chargé de la mise en oeuvre et du suivi dudit programme.

Article premier. - Il est créé au sein du Ministère du Renouveau urbain, de l'Habitat et du Cadre de vie, une équipe pays chargée du pilotage du Programme Participatif d'Amélioration des Bidonvilles (PPAB), en partenariat avec ONU-HABITAT, composée ainsi qu'il suit :

- le Ministre du Renouveau urbain, de l'Habitat et du Cadre de vie, ou son représentant, Président ;
- le Maire de la Ville de Dakar, Vice-président ;
- le Président de l'Association des Maires du Sénégal (AMS) ;
- un Conseiller technique du Ministre du Renouveau Urbain, de l'Habitat et du Cadre de vie ;
- le Directeur de la Promotion de l'Habitat social (DPHS) ;
- le Directeur de la restructuration et de l'Aménagement des Zones d'inondation (DARZI) ;
- le Directeur de l'Agence nationale d'Aménagement du Territoire (ANAT) ;
- le Directeur du Cadre de vie et des Espaces Verts urbains (DCVEVU) ;
- le Directeur général de la SONES ;
- le Directeur général de la SENELEC ;
- le Directeur général de la SONATEL ;
- le Directeur général de l'ONAS ;
- le Directeur du Cadastre ;
- le Directeur régional de Dakar ;
- l'Administrateur de la Fondation Droit à la Ville (FDV) ;
- le Représentant d'ONU - Habitat bureau de Dakar ;
- le Représentant du CONGAD ;
- le Représentant d'ENDA ECOPOP ;
- le Représentant du Forum Urbain national (FUNSEN) ;
- le Président de l'Association des urbanistes du Sénégal ;
- un membre du Comité national Habitat 3 ;
- le Représentant du Groupement d'Intérêt Economique des quartiers ciblés par le programme ;
- le Représentant de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD)/ Département de Géographie.

Le Directeur de l'Urbanisme et de l'Architecture assure le secrétariat de l'équipe pays.
L'équipe peut s'adjoindre toute personne dont la compétence est jugée utile.

Art. 2. - L'équipe pays est chargée de :

- orienter la planification et l'exécution du PPAB ;
- superviser les activités menées dans le cadre de l'exécution du programme ;
- examiner et approuver le budget ;
- préparer toutes les concertations avec les différents partenaires stratégiques ;
- étudier toutes les autres questions liées à la réalisation du Programme ;
- approuver les opérations annuelles d'exécution du Programme.

Art. 3. - L'équipe pays se réunit au moins une fois par mois, sur convocation de son Président et à chaque fois que de besoin et dresse le procès-verbal de ses travaux.

Art. 4. Il est mis en place un Comité technique composé ainsi qu'il suit :

- le Directeur de l'Urbanisme et de l'Architecture, Président ;
- le Représentant du Maire de la ville de Dakar, Vice-président ;
- l'Administrateur de la Fondation Droit à la Ville (FDV) ;
- le Représentant du Maire de la Commune de Patte d'Oie ;
- le Représentant du Maire de la Commune de Grand Yoff ;
- le Chef de la division des Opérations d'Aménagement de la Direction de l'Urbanisme et de l'Architecture ;
- le Représentant du Directeur du Cadre de vie et des Espaces Verts urbains ;
- le Représentant du Directeur du Cadastre ;
- le Représentant du Directeur régional de Dakar.

Art. 5. - Le Comité technique est chargé de :

- valider le plan d'action ;
- préparer le budget et de le soumettre à l'approbation de l'Equipe Pays ;
- assurer le suivi et l'évaluation du programme.

Le Secrétariat du Comité technique est assuré par le chef de la Division des Opérations d'Aménagement de la Direction de l'Urbanisme et de l'Architecture.

Art. 6. - Le présent arrêté qui prend effet pour compter de sa date de signature sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

<http://www.jo.gouv.sn>